

Prix des Droits de l'Homme 1988
Aide aux réfugiés et demandeurs d'asile



« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile (...) »

Groupe Accueil et Solidarité
Rapport d'activité 2022





LEXIQUE

CFDA : Coordination Française pour le Droit d'Asile

DALO : Droit au logement Opposable

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

OFPROA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

POS : Pays d'Origine Sûr

SNL : Solidarités Nouvelles pour le Logement

L'ÉQUIPE DU GAS	02
ÉDITO : 2022	03
POLITIQUE DE L'ASILE	05
❖ DES DROITS MAIS PAS D'ACCÈS.	05
❖ LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES, L'OFPRA ET LES UNITÉS MÉDICOJUDICIAIRES (UMJ)	06
FEMMES RÉFUGIÉES	08
❖ MIGRATION AU FÉMININ DEPUIS L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE.	08
❖ FEMMES EN EXIL, FEMMES GUERRIÈRES	09
❖ RÉSISTANCE ET RÉPRESSION : LES FEMMES AFGHANES SOUS LE RÉGIME DES TALIBANS	12
ACTIVITÉS	13
❖ STATISTIQUES	13
❖ PERMANENCES	16
❖ RÉUNIFICATION FAMILIALE	17
❖ MOBILIER SOLIDAIRE ET BROCANTES	19
TÉMOIGNAGES	21
PARTENARIATS	22
CONSEILS DE LECTURE	23
COMPTES	24
FOCUS IRAN	28
TRIBUNE	30

› L'ÉQUIPE DU GAS EN 2022

Mathias VENET - Secrétaire général

Maud FOURNY - Coordinatrice juridique

Jennifer CUNY - Chargée de mission
relogement

Emmanuel MOULIN - Comptable, aidé par
Glodie MBONGO, en alternance

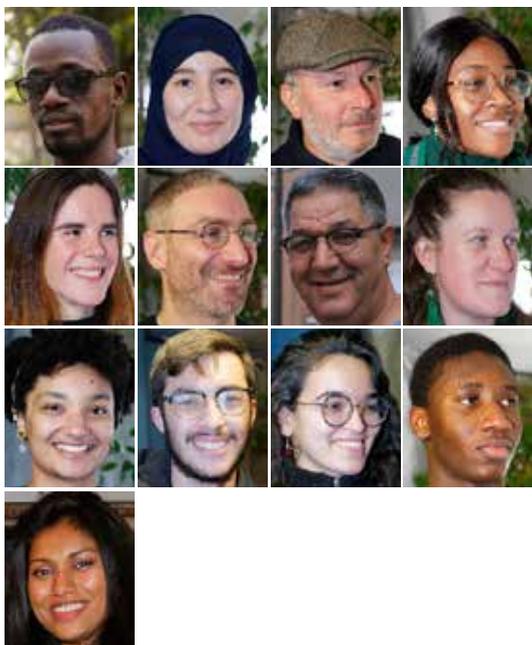
Mustapha KOUDANE - Chargé de travaux

Abdihakim AHMED - Chauffeur

Ibrahima SOW - Manutentionnaire

Et nos chères stagiaires et volontaires
en service civique, soutiens indispensables

à l'activité du GAS : **Amina KOURRI, Adel
PAPILLON, Abdoulaye KANE, Shanece
BOURABIA, Gillian POUSSOT, Jennifer
JOSE, Mariam ELZOMOR, Maïmouna BAH,
Mathieu MAINGUET, Ludovic MALLON,
Angèle OUDJANI, Rokhaya BA**



› Le bureau en décembre 2022

Philippe DUPOURQUÉ - Président

Jacques SOLAL -Trésorier

Francine HENRY - Vice-Présidente

Michel EURIAT

Nelly POINT

Marie-Françoise VALLIN

Marguerite POIRSON

Alain ROBERT, invité

Jean-Claude BABOULAZ, invité

Et 30 bénévoles qui œuvrent au quotidien à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés via les permanences téléphoniques, les permanences d'accueil, les rendez-vous des collectes, la distribution du mobilier solidaire, le tri des objets et des jouets pour les brocantes, l'accompagnement des locataires, le soutien administratif, les publications sur le site, etc... et sans qui le GAS ne pourrait tout simplement pas exister !

2022 : ENCORE UNE ANNÉE PLEINE D'EMBÛCHES POUR LES EXILÉS !

Alors que l'on nous annonce une énième loi sur l'immigration (la 22^e depuis 1990) et que dans le débat public, on entend toujours sur ce sujet les mots d'« invasion », et même de « tsunami », il serait temps de reconnaître la situation réelle, et de constater :

- Que dans un monde en feu, il est impossible de contrecarrer une évolution inscrite dans une dynamique mondiale. Qui pourrait reprocher à un être humain de fuir la guerre, la torture, la persécution ou même des conditions de vie insoutenables ?
- Que nous ne sommes pas « les champions de l'asile ». Depuis 2000 la part des immigrés dans la population mondiale a augmenté de 62%, de 60% en Europe, mais seulement de 36% en France. Et ils ne représentent que 10,3% de la population française (selon les derniers chiffres de l'INSEE).
- Que si l'on considère le nombre des titres de séjour accordés, il n'y en a que 24 % pour l'asile ! Selon F. Héran (professeur au collège de France à la chaire immigration et sociétés) « Voici la situation de la France : un nombre d'immigrés en hausse mais pas en pointe, une immigration familiale contenue (moins 10% depuis 2000) un essor important des étudiants internationaux, des régularisations en nombre limité ».

On pourrait espérer que derrière le projet de maîtriser le flux migratoire, il y ait une volonté d'améliorer leur accueil ! La qualité de l'accueil organisé par les pouvoirs publics pour les réfugiés ukrainiens, qui nous ont donc très peu sollicités en 2022, aurait pourtant pu être une source d'inspiration pour améliorer celui des exilés du monde entier venant chercher protection en France !

Hélas, le projet de loi montre que la préoccupation est toujours de limiter les entrées mais aussi de multiplier les retours. L'année 2022 a été marquée par un nombre record d'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) et heureusement par l'échec de leur application. Heureusement, car on vient de le voir prononcé à l'égard de deux iraniennes qui seraient aujourd'hui en prison ou exécutées s'il avait été appliqué : « Une honte pour la France ! ». L'OQTF est une procédure compliquée qui implique de repérer la personne, de l'identifier (il s'agit de sans papier) et d'obtenir l'accord du pays de retour (qui est rarement donné). De plus les recours demandent beaucoup de temps pendant lequel l'exilé n'a aucun droit et ne peut bénéficier d'aucune aide. L'Etat le pousse ainsi à travailler « au noir ».

Sans cesse, au GAS, nous constatons les dangers supplémentaires qu'encourent les femmes exilées pour la seule raison qu'elles sont des femmes et ceci nous a poussés à partager avec vous cette réalité dans les pages qui vont suivre.

Pour les exilés qui ont obtenu le statut de réfugié, l'année s'est avérée difficile à cause de la dématérialisation généralisée des démarches administratives. L'accès à ces procédures est impossible à la plupart d'entre eux et leur complexité décourage même les bénévoles du GAS ; certains accès aux droits sont même inatteignables. D'autre part, les délais pour obtenir un titre de séjour entre autres, sont démesurément allongés.

Par exemple, fréquemment, nous voyons des conjoints de réfugié, arrivés par réunification familiale devoir attendre sans aucun droit plus d'un an pour obtenir un titre de séjour et s'intégrer ainsi dans la vie française, alors même que leur régularisation est un droit.

Le GAS subit aussi les effets de cette politique migratoire. Les demandes de réunifications familiales se font de plus en plus nombreuses car peu d'associations prennent ces dossiers, et la liste d'attente pour rendez-vous s'allonge. Heureusement nous avons de jeunes stagiaires rapidement efficaces.

Pour un réfugié, faire venir sa famille n'est pas un luxe : Il n'arrive vraiment à s'intégrer qu'une fois sa famille réunie et que donc, il n'a plus peur pour elle.

Heureusement aussi que nous savons pouvoir compter sur votre soutien fidèle dont nous vous sommes reconnaissants. Vos dons restent essentiels et nous encouragent. Et nous avons besoin de vous comme relais dans le débat public : dans la réalité l'immigration en France est beaucoup plus limitée que ce que laisse entendre le discours ambiant et surtout, elle est une chance pour la France, comme nous l'expérimentons au GAS à travers toutes nos rencontres.

L'équipe du GAS



❖ DES DROITS MAIS PAS D'ACCÈS

Cet été une nouvelle étape a été franchie dans la dématérialisation des démarches : une nouvelle plateforme ANEF (Administration des Etrangers en France) a été créée. Mais, bien sûr, le passage par l'informatique est un obstacle majeur pour les exilés. Alors, tous les habitués du GAS se disent « je vais aller demander de l'aide au GAS » et ils viennent nombreux et sont reçus. Et les juristes, les Services civiques, les stagiaires et les bénévoles se donnent du mal pour les aider. Mais encore faudrait-il que les plateformes soient correctement prévues pour ces démarches ! Et de nouveaux problèmes insolubles surgissent !

Voici un aperçu de quelques problèmes kafkaïens :

- A. est réfugié et sa femme est arrivée fin juillet par réunification familiale. Il vient au GAS pour qu'on aide sa femme B. à demander un titre de séjour auquel elle a bien sûr droit. Je lui ouvre un compte sur l'ANEF. Sur son téléphone, il reçoit un lien quelques jours plus tard pour confirmer son compte. Mais ce lien n'est valable que 7 jours. B. ne sait pas lire et ne s'en rend pas compte et le GAS ferme en août. Elle vient fin août. Le lien est périmé mais on peut tout recommencer à zéro. Pas de souci sauf que son visa d'entrée en France est périmé et le nouveau logiciel ANEF n'a pas prévu de fonctionner avec un numéro de visa périmé. C'est donc une impasse. A. va à la préfecture d'Evry qui lui donne un papier disant qu'il faut prendre rendez-vous à la préfecture, sur internet. Ce que nous faisons. Mais on arrive à un écran : ERREUR 503, et ce pendant plus de 3 semaines. C'est encore une impasse ! J'écris un mail à la Préfecture. Elle répond d'aller à Evry au Point d'accès Numérique qui saura faire. Nous y allons et après 5h d'attente, l'employée demande une admission exceptionnelle au séjour (l'admission au séjour de B. arrivée par réunification familiale n'a rien d'exceptionnelle et est un droit !). Et elle nous dit qu'il faudra attendre plus d'un an. Nous attendons toujours ! B. a juste un papier disant qu'elle a demandé un titre de séjour. Entre temps, avec les retrouvailles, B. est enceinte. A. se démène pour la rajouter à sa sécurité sociale. Mais la sécurité sociale refuse son rattachement tant qu'elle n'a pas de titre de séjour. Heureusement il y a la PMI qui s'occupe de la maman (et du futur bébé) sans demander ni papier ni argent !! Mais qu'en sera-t-il de l'hôpital au moment de l'accouchement ?
- M. a obtenu avec sa fille le statut de réfugiée. Toute contente, elle demande par le biais de l'ANEF un titre de séjour. Elle doit attendre (en ce moment entre 18 mois et deux ans !). En attendant, elle peut imprimer une attestation. Mais cette attestation est refusée par différents interlocuteurs (par exemple, par la banque postale quand elle veut ouvrir un compte). Depuis janvier nous essayons de résoudre le problème de son compagnon qui a le droit à une carte de séjour, en tant que père d'une enfant réfugiée. Mais ce cas n'est toujours pas prévu par l'ANEF. Ce Monsieur vient de décider sur le conseil d'un compatriote de se faire établir un passeport ivoirien. Après l'obtention de ce document, cette personne promet moyennant un paiement de 50 € d'obtenir un rendez-vous à la préfecture pour ce papa toujours sans-papiers. Ce n'est pas normal du tout et scandaleux mais comment le dissuader puisque, pour l'instant, le logiciel ne nous permet pas de lui obtenir ses papiers ! Pour l'instant, d'ailleurs, nous ne savons pas (et les autres associations non plus) comment demander le titre de séjour d'un parent d'enfant réfugiée. Ce n'est pas prévu dans le logiciel (qui date du printemps dernier !!!)

❖ LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES, L'OFPPRA ET LES UNITÉS MÉDICODUDICIAIRES (UMJ)

Nous voyons très souvent au GAS des filles et des femmes qui ont été victimes de mutilations sexuelles dans leur pays d'origine, notamment en Afrique de l'Ouest, dans la Corne de l'Afrique et en Égypte. Pour rappel, ces mutilations sont des actes qui portent atteinte à l'intégrité physique des organes génitaux féminins, comme leur ablation totale ou partielle, sans raison médicale.

Leurs conséquences sont le plus souvent dramatiques, avec des répercussions sur les santé physique, psychologique, sexuelle et reproductrice de ces filles et femmes, voire mortelles.

Et pourtant, malgré les interdictions légales dans nombre de ces pays, les pratiques perdurent.

En France, les parents d'une fille mineure vivant en France et présentant un risque de mutilations sexuelles dans son pays d'origine, peuvent faire une demande d'asile auprès de l'OFPPRA pour elle. Lors de la procédure d'asile, les deux parents seront reçus séparément en entretien à l'OFPPRA, et auront à produire un certificat médical pour leur fille, attestant de l'absence de traces de mutilations sexuelles. Ces certificats sont effectués exclusivement par des médecins en médecine légale des UMJ, par arrêté du 23/08/2017, à la suite de l'examen d'observation de la région génitale de la fille en question.

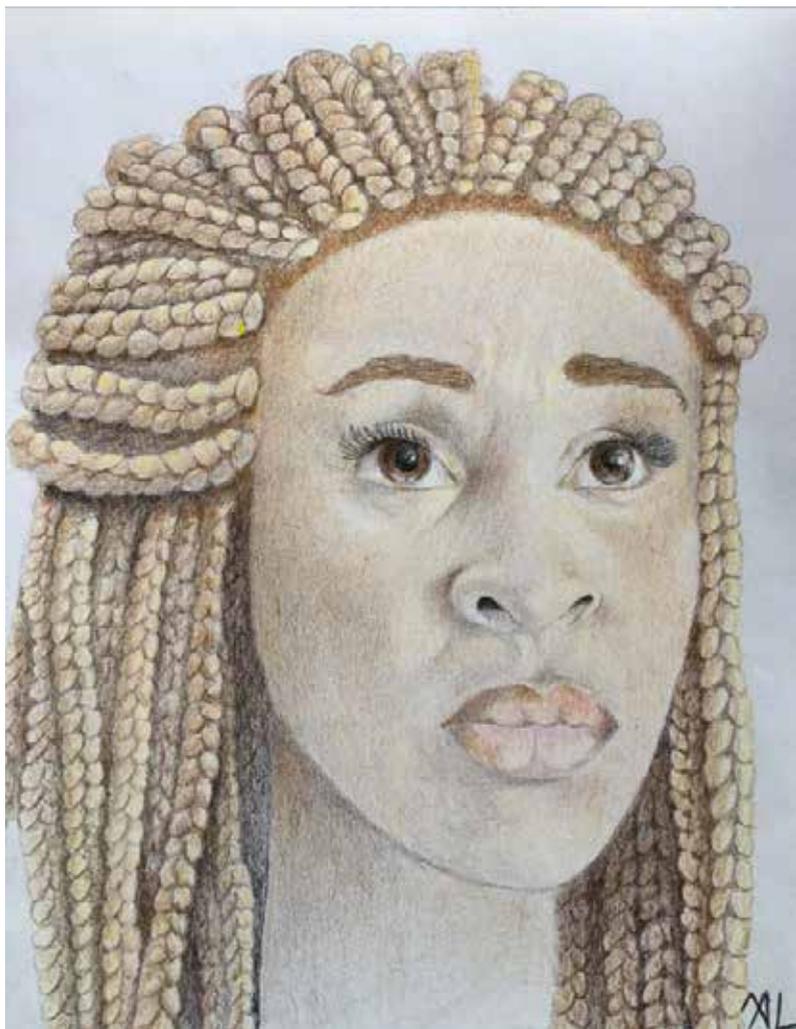
Mais que font les UMJ ? Elles ont vocation à accueillir des victimes d'agressions physiques et psychologiques graves à la demande de la police et de la justice et cette nouvelle mission concernant l'organisation et l'accueil des familles, pour la réalisation des examens et certificats à la demande de l'OFPPRA, se surajoute à une charge de travail déjà en tension.

Pour les huit départements d'Ile de France, il existe dix lieux d'UMJ mais trois ne donnent plus de rendez-vous pour la réalisation de ces certificats pour cause d'organisation ou d'insuffisance d'effectifs.

Les modalités d'inscription pour les rendez-vous varient selon les UMJ (par téléphone, ou mail) ; pour les documents à fournir ; pour les délais d'attente (de 2 à 6 mois). Les UMJ ne prennent que les enfants ayant leur adresse de convocation OFPPRA dans leur département respectif, sauf exceptions. Le manque de rendez-vous disponibles en UMJ aboutit à du stress pour les familles qui attendent la décision de l'OFPPRA bloquée pendant des mois : certaines familles prennent alors des rendez-vous dans différentes UMJ sans annuler ceux qu'elles n'honorent pas ce qui pénalise d'autres familles qui attendent... ou des familles sont allées faire la queue, une nuit de septembre 2022, à la porte d'une UMJ pour avoir un rendez-vous à son ouverture (rendez-vous que beaucoup n'ont pas eu) : quel scandale !

Mais comment en est-on arrivé là ? Il semble que le nombre de demandes d'asile pour ce motif de risque de mutilations sexuelles féminines ait été très sous-évalué par l'OFPPRA et les moyens possibles mis en œuvre pour les examens à l'UMJ insuffisants, avec peut-être aussi une insuffisance de travail en collaboration de la part de l'OFPPRA ? Mais pourquoi pratiquer ces examens médicaux - qui font partie de l'examen clinique de base de n'importe quelle petite fille - exclusivement en UMJ ? Et pourquoi ne pas réserver les UMJ aux

examens des filles plus âgées ? Car une prise de rendez-vous en UMJ demande du temps, une organisation et une disponibilité particulières de la part des professionnels pour un public étranger plus ou moins francophone, donc avec des difficultés de compréhension et communication. Certaines UMJ ont une ligne dédiée à la prise de ces rendez-vous, d'autres non ; certaines ont un sous-effectif de médecins, d'autres moins, ... mais quelles que soient les UMJ (toutes contactées en Ile de France en février 2023), familles et personnels sont malmenés malgré leur bonne volonté et leurs efforts respectifs du fait des exigences actuelles de l'OFPPA : sont-elles toutes justifiées ? et si oui, quelles propositions raisonnables envisager et mettre en œuvre efficacement pour tous ?



❖ MIGRATION AU FÉMININ DEPUIS L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

En 2019, les femmes ont représenté 52 % des personnes ayant quitté leur lieu de naissance ou de résidence pour rejoindre la France, selon les chiffres publiés par l'INED, qui s'appuient sur la délivrance du nombre de titres de séjour.

En 2020, les demandes d'asile des femmes enregistrées à l'OFPRA représentent 1/3 des demandes dont 55 % d'africaines.

Ces femmes partent de plus en plus souvent seules, particulièrement depuis l'Afrique centrale et le Golfe de Guinée.

Les dernières décennies ont connu une augmentation de la proportion de femmes en migration. Cette évolution est tangible dans les permanences du GAS où nous recevons un nombre croissant de femmes arrivées seules de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Congo, du Cameroun, du Nigeria... 65% des personnes africaines nous sollicitant sont des femmes.

Elles quittent leur pays le plus souvent pour échapper aux contraintes et violences familiales (mariages forcés ou précoces, violences conjugales et intra-familiales, mutilations sexuelles, crimes dits d'honneur, traite aux fins d'exploitation sexuelle), mais aussi pour fuir des zones de conflits et de violence aveugle. Elles veulent gagner leur autonomie, travailler, étudier. Elles espèrent offrir une vie meilleure à leurs enfants laissés au pays, qu'elles feront venir par réunification familiale, ou à ceux qui naîtront en France.

Menacées dans leur pays, ces femmes le sont également tout au long de leur parcours migratoire et le sont encore à leur arrivée en France : pour certaines, ayant subi des violences dans les pays de transit, il sera particulièrement difficile d'exposer leurs craintes à l'OFPRA alors qu'il s'agit probablement d'un élément crucial permettant l'obtention d'une protection en France. Arrivées en France, l'insécurité liée aux difficultés administratives et résidentielles multiplie leur besoin de soutien. Moins d'offres d'hébergement sont proposées aux demandeuses d'asile en raison de leur nombre minoritaire. En conséquence, le déficit chronique de places d'accueil affecte davantage les femmes, en particulier celles qui sont seules, et empêche parfois le relogement des victimes de violences domestiques. La saturation des dispositifs d'urgence contraint en outre plusieurs femmes en situation irrégulière à dormir dans la rue.

Cependant, les femmes sont de plus en plus nombreuses à obtenir l'asile parce qu'on reconnaît qu'elles subissent ou risquent de subir des violences spécifiques et des atteintes à leurs droits fondamentaux en tant que femmes. Cette reconnaissance est récente. En effet, pendant longtemps, il leur était opposé le fait qu'il s'agissait d'« affaires privées », liées aux coutumes et usages dans leur pays, et donc ne relevant pas du domaine d'application de la Convention de Genève. Mais depuis 2014, en application de la Convention d'Istanbul sur les violences de genre, les maltraitances perpétrées sur la base du genre sont reconnues comme des formes de persécution recevables au titre de l'asile. En 2018, les atteintes aux droits humains, comme notamment les violences de genre ou d'orientation sexuelle, ont représenté ainsi 44,3% des demandes formulées auprès de l'OFPRA. Les victimes de violences familiales peuvent bénéficier de titres de séjour autonomes et d'un renouvellement de plein droit de leurs visas.

Elles sont pourtant très souvent absentes des discours politiques sur l'immigration.

Absentes voire invisibilisées, estime Elsa Tyszler, chercheuse au Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, pour laquelle cela esquisse une stratégie favorisant « l'amalgame entre hommes délinquants et immigration, légitimant ainsi une politique répressive ».

Lorsque les femmes sont visibilisées dans les discours politiques, c'est pour dire qu'elles sont victimes de traite humaine et qu'il faut les libérer de leurs compagnons de route. C'est une façon pour les gouvernements d' « exotiser » les violences qu'elles vivent et de se défaire de toute responsabilité.

❖ FEMMES EN EXIL, FEMMES GUERRIÈRES

En effet, les femmes migrantes sont à mes yeux des guerrières valeureuses. Elles se battent, luttent, affrontent les obstacles, franchissent les barrières, elles vont au front et telles des soldates, elles ne reculent pas, elles tentent tout pour ne pas battre en retraite.

Et surtout elles n'abandonnent pas, JAMAIS, ceux restés au front là-bas... Elles luttent pour leur vie ici et pour celle des leurs qu'elles ont dû laisser le cœur brisé au pays.

Cette image représente particulièrement bien les femmes réfugiées que je côtoie depuis plus de 10 ans. Je les admire, je les respecte et je tente de leur rendre la vie moins compliquée et plus douce face à l'administration sans état d'âme.

Être femme c'est déjà être confrontée à un tas d'embûches ; mais pour beaucoup d'entre elles, elles cumulent les "freins périphériques" tels que l'énonce le jargon des appels à projets... bien que ce terme soit sous-évalué face à la réalité.

Elles ont la barrière de la langue et souvent un niveau d'études assez faible les cantonnant à des boulots ingrats, difficiles mais essentiels pour l'ensemble de nos concitoyens âgés et dépendants... avec des horaires éparpillés dans la journée, des temps partiels, des petits salaires...

Surtout elles doivent vivre ici et faire vivre là-bas les enfants qu'elles n'ont pu amener avec elles. Cette phrase est d'une douleur sans nom ... Elles ont mal, elles s'inquiètent, elles ont peur, elles culpabilisent beaucoup, elles doivent aussi travailler davantage car il faut faire vivre la famille restée au pays.

Je n'ai jamais rencontré d'homme ayant fui seul avec ses enfants, mais par contre plusieurs femmes ont des enfants ici et là-bas et j'ai aussi a contrario rencontré plusieurs femmes, victimes de viol donnant naissance à des enfants, se battre tout autant pour les faire venir auprès d'elles.

Elles doivent tenter d'expliquer pourquoi la procédure de réunification familiale est si longue à des enfants qui ne comprennent pas pourquoi leur mère ne les fait pas venir auprès d'elle, ça les torture, les rend extrêmement malheureuses et pour un certain nombre que j'ai côtoyé, elles tombent dans la dépression.

Souvent je dis que ces femmes sont en pause, elles n'arrivent pas à fonctionner normalement face à une si grande douleur, inquiétude, stress...

Puis il y a des drames, des petites filles se font exciser en leur absence... ce pourquoi même elles ont fui leur pays en refusant de faire subir cette tradition à leurs propres filles.

Assister impuissantes à la violence, la maltraitance, la tristesse de leurs enfants à des milliers de kilomètres, quelle torture elles doivent affronter une fois de plus !

C'est pour cela notamment, afin de tenter de leur rendre leur dignité et leur sérénité, que le GAS s'est spécialisé depuis de nombreuses années dans la réunification familiale. Nous le considérons comme un des tout premiers droits fondamentaux pour toute personne déracinée, LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE. Et nous luttons fortement au quotidien contre toutes les embûches et refus que ces familles rencontrent pour le faire se réaliser.

Nous constatons et déplorons au quotidien que la réunification familiale soit très peu pratiquée par l'ensemble des travailleurs accompagnant les réfugiés, pour certains par ignorance, manque de formation et pour d'autres par refus délibéré d'estimer que c'est une PRIORITÉ tout comme le logement, le travail en faisant de ces deux derniers un préalable à vivre en famille alors que la loi n'exige aucune condition pour les mettre sous protection au plus vite...

Ceci est conforté par la politique qui ne pense même pas à le prévoir dans les accompagnements de base à destination des réfugiés...

« La vie de famille requiert une force, une persévérance, un oubli de soi dont le bonheur de ses membres est le fruit. » - Grace Kelly



❖ TÉMOIGNAGE DE F.

Bonjour, je suis née en Guinée, d'ethnie peule et je suis arrivée en France par le biais de la réunification familiale.

Je suis victime de persécutions de la part des autorités guinéennes, ainsi que ma famille pour les raisons suivantes :

- *A cause de mon ethnie peule*
- *A cause de ma détermination de la défense des droits des femmes et des jeunes filles*
- *Et de mon activisme politique au sein de l'UFDG (Union des Forces Démocratiques de Guinée), comme ma mère.*

A l'âge de 11 ans, mon domicile familial a été saccagé par les forces de l'ordre et des jeunes partisans du RPG (Rassemblement du Peuple de Guinée). J'ai été violée, ma mère violentée et des biens matériels emportés. À la suite de cela, ma mère et moi avons été transportées à une clinique et y sommes restées 10 jours. Mon père n'était pas là mais il a appris ce qui s'était passé et quelques jours après, il a fait un AVC. Quelque temps après, il est décédé.

Quelques mois après sa convalescence, ma mère a repris ses activités politiques et sociales, pourtant interdites par le pouvoir en place. Malgré l'interdiction, elle a continué ses réunions. Lors d'une de ces réunions, elle a été arrêtée et emprisonnée avec quelques-unes de ses amies militantes.

Quelques semaines après, elle s'est évadée de la prison grâce à l'aide d'une amie et par la suite, elle a quitté le pays pour la France où elle a obtenu le statut de réfugiée en 2016. Mes frères et moi avons été confiés à une amie de ma mère.

En 2017, j'ai intégré le club des jeunes filles leaders de Guinée, une association qui défend les droits des jeunes filles, club créé par une camarade de classe. Puis, j'ai adhéré au parti politique UFDG, toujours dans le cadre de la défense des droits des jeunes.

Lors d'une manifestation du mouvement FNDC (Front National pour la Défense de la Constitution), contre le 3ème mandat d'Alpha Condé, j'ai été arrêtée par des agents de la CMIS (Police d'État à Conakry), envoyée à la gendarmerie de Hamdalaye avec d'autres jeunes, et mise en garde à vue. J'ai été passée à tabac, accusée d'avoir incité les jeunes de mon quartier à manifester. C'est à cette occasion qu'ils m'ont reconnue comme étant la fille de ma mère. Alors les menaces et les traumatismes ont recommencé. Puis j'ai été libérée.

Le 13 mai 2022, les gendarmes, toujours à ma recherche, ont attaqué une concession voisine de la nôtre, aux alentours de 2h du matin. Lors des coups de feu, une jeune fille nommée Binta a reçu une balle et est décédée avant d'être transportée à l'hôpital. Les gendarmes pensaient qu'il s'agissait de moi.

Entre temps la procédure de réunification familiale engagée par ma mère depuis plusieurs années a enfin eu une suite favorable. Le 6 août, j'ai pris l'avion vers la France.

Ma vie a basculé depuis mon adolescence, ma famille dispersée, mon père décédé, ma mère exilée. Je suis restée avec mes frères dans l'angoisse, la peur et les traumatismes.

❖ **RÉSISTANCE ET RÉPRESSION : LES FEMMES AFGHANES SOUS LE RÉGIME DES TALIBANS** (Témoignage de Khosrow, journaliste afghan qui a été logé par le GAS)

Près de deux ans après la chute de Kaboul, ce sont avant tout les femmes afghanes qui subissent les conséquences désastreuses de l'instauration d'un régime théocratique. De façon inattendue, ce sont aussi elles qui, malgré les menaces croissantes, se tiennent en première ligne dans la bataille contre l'obscurantisme. Le groupe qui, fondé sur les dogmes religieux, avait interdit, lors de sa première prise de pouvoir, toute participation à la vie sociale et politique aux femmes, a de nouveau annoncé des mesures brutales contre les Afghanes dès le 15 août 2021.

A peine installés au Palais présidentiel à Kaboul, les guerriers religieux, venus du fin fond du pays et endoctrinés pour la plupart dans des écoles coraniques au Pakistan, ont barré l'accès des filles à l'école secondaire. Les vidéos diffusées sur les réseaux sociaux datant de cette période montrent comment la nouvelle décision du groupe soulève l'indignation des écolières qui attendent derrière les portes fermées des établissements scolaires.

Peu après, les Talibans interdisent aux femmes de voyager si elles ne sont pas accompagnées d'un homme de leur famille, mari, père, fils, frère. S'ensuivent l'interdiction d'emploi et celle d'accès à l'université pour les femmes.

Une grande prison nommée Afghanistan pour la moitié de sa population.

Ayant grandi pendant la présence de la communauté internationale en Afghanistan et ayant connu, malgré l'insécurité et les problèmes socio-économiques, la possibilité d'une existence différente, la nouvelle génération des Afghanes ne semble pour autant pas céder facilement. Le tout premier groupe de femmes afghanes est descendu dans les rues de Kaboul à peine un mois après la chute de Kaboul. Une dizaine de filles qui, brandissant des pancartes, réclamaient la participation des femmes au nouveau gouvernement.

Des rassemblements organisés par les femmes ont suivi à Kaboul et dans d'autres villes. Plusieurs groupes se sont formés malgré le climat de terreur. Certaines personnes sorties de cette alliance ont réussi à participer aux conférences internationales où elles se sont fermement opposées aux membres du gouvernement des Talibans, invités eux aussi.

Désireux un temps d'être reconnus par la communauté internationale, mais vite déçus, les Talibans se sont mis à réprimer la moindre contestation. Des dizaines de femmes ont été arrêtées, torturées, emprisonnées. D'autres ont simplement disparu, enlevées par des « inconnus armés ». Les corps sans vie de plusieurs militantes ont été retrouvés dans des fossés à Mazar-i-Sharif, la plus grande ville du nord du pays, il y a à peu près un an.

A Kaboul, une manifestante, désormais en Europe, a pu filmer et diffuser directement sur les réseaux sociaux l'arrivée des Talibans chez elle la nuit. Elle, ainsi que ses deux sœurs ont été arrêtées ce soir-là ; elles ont dû passer deux mois en prison, subissant des tortures physiques et psychologiques. Une fois libérées sous pression médiatique, celles-ci n'avaient plus le droit de quitter l'Afghanistan. Elles y sont parvenues après plusieurs tentatives de traverser la frontière clandestinement.

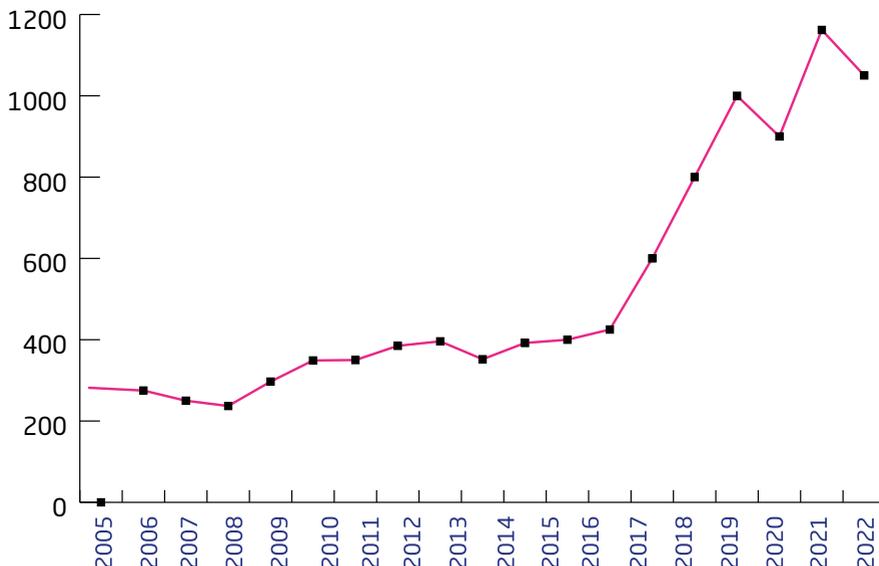
Soucieux de l'application de la Charia et des traditions locales, les Talibans ne reconnaissent pas d'autre manière de gouverner. Le but en tous les cas, comme le dit d'ailleurs leur ministre de l'enseignement supérieur, n'est pas de vivre pleinement sa vie dans ce monde mais de « préparer le peuple afghan pour l'au-delà ».

Le succès à long terme d'un tel projet politique n'est sûrement pas facile, compte tenu de la résistance dont font preuve les femmes afghanes. Pourtant, le prix à payer est cher et le peuple afghan a devant lui encore une longue route avant d'être vraiment libéré.

❖ DES ACTIVITÉS HISTORIQUES EN RÉPONSE À DES BESOINS QUI NE CESSENT DE CROÎTRE

En 2022, ce sont 1 038 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 40% étaient des femmes, qui ont été accueillis et suivis par notre équipe de bénévoles et de salariés...

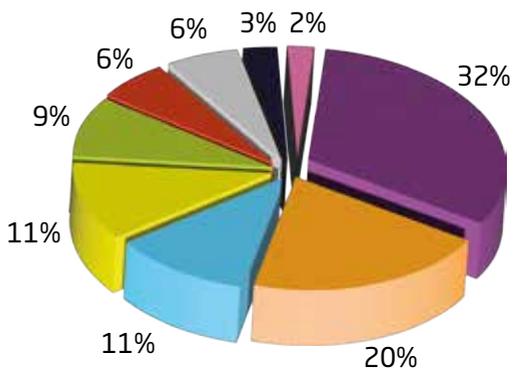
❖ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES



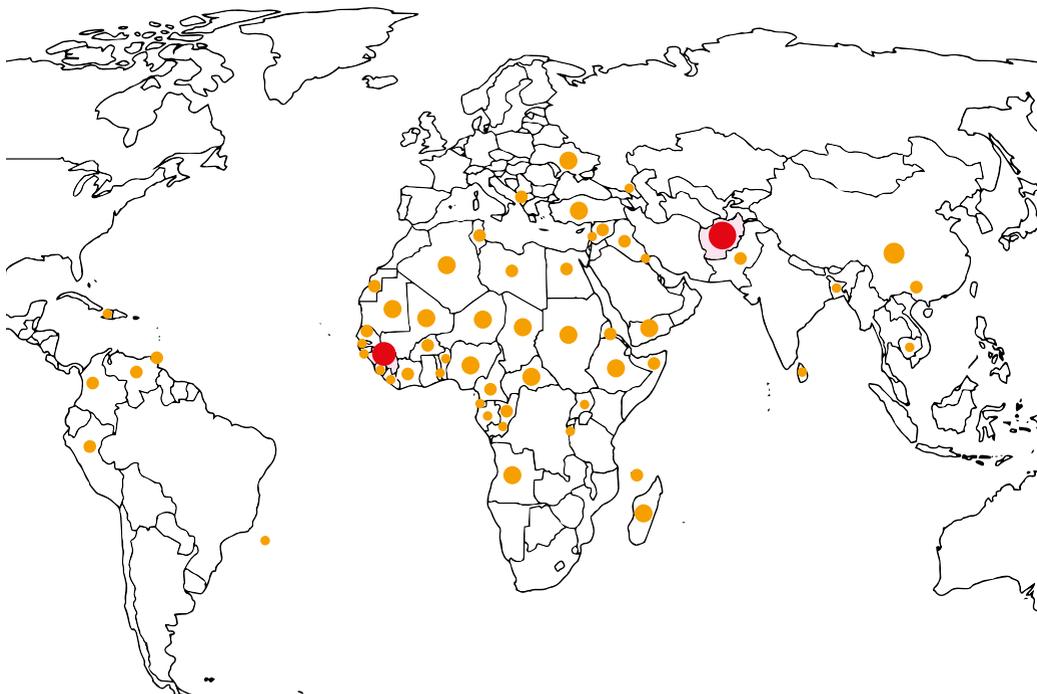
Cette année, face à l'afflux des demandes, le GAS a dû suspendre pendant près de deux mois les nouvelles sollicitations en matière de réunification familiale. Ce faisant nous avons dû accompagner moins pour accompagner mieux. Par ailleurs, l'inflation et la nécessité pour les particuliers de revoir leur mode de consommation ont entraîné une réduction des dons immobiliers en quantité comme en qualité. Cela nous a obligés également à réduire le nombre de réfugiés pouvant bénéficier de notre activité du mobilier solidaire.

L'équipe salariée du GAS en 2022	Nb personnes	ETP
Secrétaire général	1	1
Coordinatrice juridique	1	0,8
Chargée du logement et de l'insertion vers l'emploi	1	1
Comptable	1	0,8
Alternant comptable	1	0,7
Chauffeurs manutentionnaires	2	1,3
Chargé de travaux	1	0,7
Stagiaires (juridique, logement, emploi)	3	-
Volontaire en service civique	2	-
TOTALE	13	6,3

❖ L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DU GAS EN 2022



❖ LE GAS ET LE MONDE DE L'EXIL EN 2022



Les principales nationalités étaient Guinéennes de Conakry (42%), Afghanes (11%), Ivoiriennes (10%), Soudanaises, Mauritanienes, Congolaises (Congo-RDC), Maliennes, (4%), Érythréennes (3%)».

En 2022, l'équipe des tiers observateurs a accompagné 91 demandeurs d'asile à l'OFPRA, après les avoir préparés à leur entretien.

❖ LOGEMENTS



50 personnes étaient logées par le GAS en 2023
21 femmes, 7 hommes et 22 enfants



10 femmes seules

510€ de loyer moyen



2 hommes seuls

500€ de loyer moyen



1 couple sans enfants

500€ de loyer moyen



6 femmes seules avec enfants

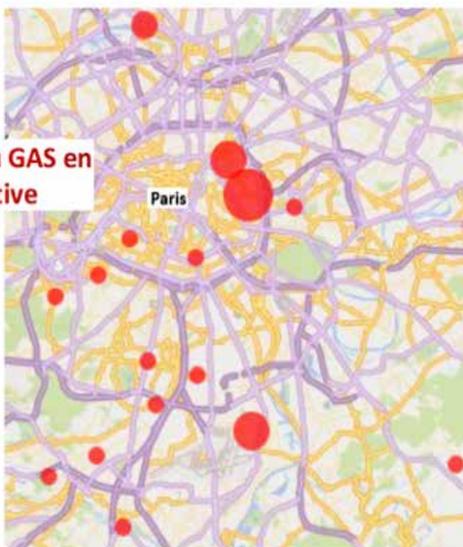
470€ de loyer moyen



4 couples avec enfants

470€ de loyer moyen

Les 24 logements du GAS en intermédiation locale



❖ LES PERMANENCES D'ACCUEIL DU MARDI ET JEUDI SOIR AU GAS.

Il est 16h, bien avant le début de la permanence fixé à 17h30, mais plusieurs personnes se pressent déjà dans la salle d'attente. Maintenant, presque toujours, il y a deux binômes de permanenciers, tant l'affluence est grande. Je vais voir les personnes qui attendent, avant qu'elles ne soient reçues par les permanenciers. Toutes viennent a priori au GAS pour la première fois :

- A. connaît le GAS par un ami ; il est réfugié guinéen et vient pour faire venir sa famille restée en Guinée (C'est un droit des réfugiés : la réunification familiale).
- E. est accompagnée par une amie qui est suivie au GAS. Elle vient pour avoir des renseignements sur la demande d'asile.
- N. a connu le GAS par un ami sénégalais. Il voudrait une domiciliation. Sa demande d'asile a été rejetée par l'OFPPA et son recours devant la CNDA a été refusé. Son Aide médicale d'Etat expire bientôt et il a de gros problèmes médicaux. (En fait, je ne le lui dis pas, je laisse les permanenciers le dire en prenant le temps du dialogue, mais le GAS ne pourra pas l'aider, puisqu'il n'est ni réfugié, ni demandeur d'asile, et on l'orientera vers la Cimade qui s'occupe de tous les exilés et vers DomAsile qui fournit une domiciliation).
- M. a réussi à faire venir son fils de Côte d'Ivoire, par réunification familiale et voudrait que le GAS l'aide pour l'obtention de tous les droits sociaux, à la suite de cette arrivée, ainsi que pour l'inscription à l'école.
- Ma. a connu le GAS par son ami de RDC (République du Congo). Elle a rejoint son mari par réunification familiale. Elle a obtenu le statut de réfugié il y a 9 mois, mais n'a toujours pas reçu son acte de naissance (actuellement le délai de l'OFPPA pour fournir l'acte de naissance est compris entre 18 mois et deux ans !). Or elle est enceinte de 8 mois et le manque d'acte de naissance l'empêche de régulariser sa situation vis-à-vis de la sécurité sociale.
- O. est réfugiée guinéenne. Elle a connu le GAS par internet et le site du GAS. Elle vient demander l'aide du GAS car son récépissé (en attente de sa carte de séjour) a expiré et la Préfecture a annulé son rendez-vous. Elle vient aussi demander de l'aide pour avoir un logement, car actuellement, elle est hébergée par une famille et cela ne peut pas s'éterniser.
- Aa. a connu le GAS par un ami de Côte d'Ivoire. Sa fille est reconnue réfugiée. Actuellement, elle est hébergée avec sa fille chez quelqu'un et cela pose des problèmes. Elle voudrait qu'on l'aide à trouver un logement. Elle travaille à l'essai.
- Am. est demandeur d'asile guinéen. Il a refusé l'hébergement en CADA et a donc perdu le droit aux Conditions Matérielles d'Accueil. Il voudrait faire un recours et a besoin de l'aide du GAS.
- Ol. est apatride. Il vient demander de l'aide pour la réunification familiale : il a une femme et deux enfants au Cameroun et voudrait les faire venir en France.

Il est 17h. Bien d'autres personnes arriveront encore d'ici 19h et elles seront reçues le mieux possible par les permanenciers qui transmettront ensuite aux juristes du GAS les fiches de liaison actant de ce premier contact.

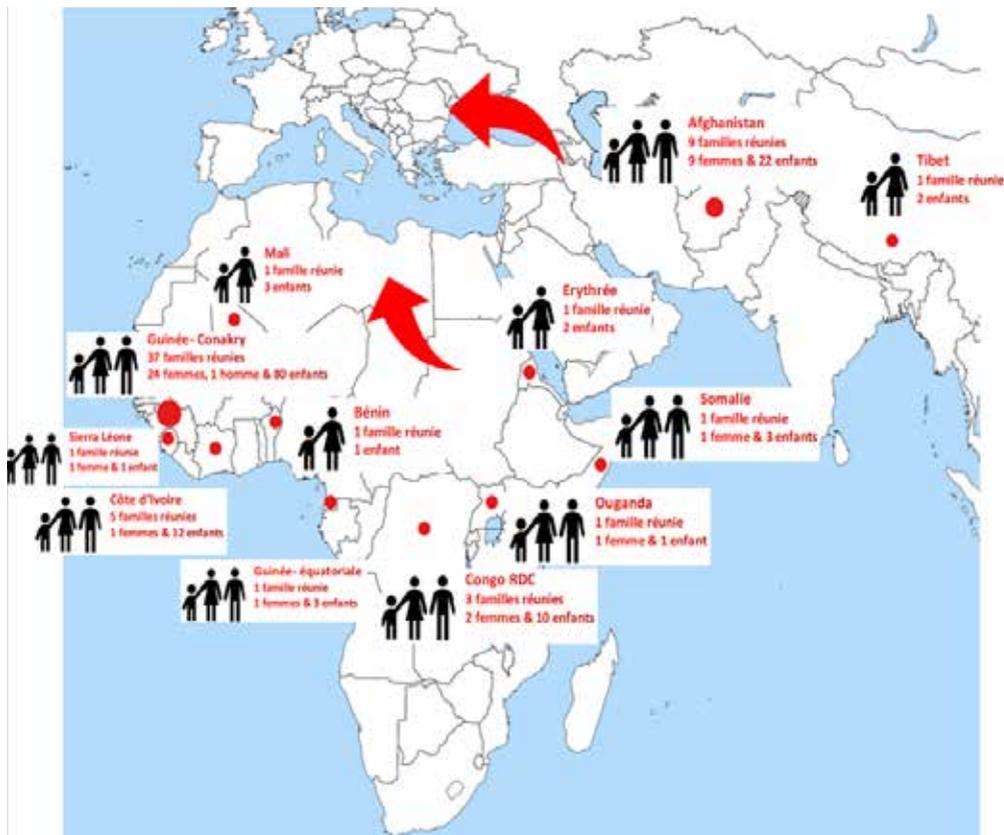
Les juristes, assistés de stagiaires, de volontaires en service civique et de nombreux

bénévoles, essaieront ensuite de faire au mieux pour résoudre la plupart des problèmes : réunification familiale, logement, accès aux droits, à l'emploi... Les demandeurs d'asile, pour leur part, seront orientés vers l'équipe bénévole de tiers observateurs qui les aidera au récit et les accompagnera devant l'OFPPA, en charge de l'examen de leur demande d'asile.

❖ LA RÉUNIFICATION FAMILIALE : UNE SPÉCIALITÉ DU GAS

Plus de 600 personnes bénéficiaires de la protection internationale ont été aidées en 2022 pour faire venir leur famille laissée dans un contexte sécuritaire dégradé, au titre de la réunification familiale, soit 200 de plus qu'en 2022.

Au moins 181 personnes ont pu rejoindre leurs proches déjà protégés en France... 62 ménages BPI, dont 17 femmes, ont ainsi pu réunir leur famille en 2022, après plusieurs années de procédure : 40 femmes, 1 homme et 140 enfants.



❖ TÉMOIGNAGE D'AM. SUR LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

La réunification, c'est réunir ce qui a été séparé, car la famille, c'est très, très important dans la vie d'une personne. Quand tu penses à la personne que tu aimes, que tu n'as pas vue pendant longtemps, et que tu es dans une situation difficile, tu penses que tu vas pouvoir la prendre dans tes bras, la revoir, monter dans les nuages... Quand je suis arrivé ici, j'ai découvert que ma mère était une battante, une guerrière qui a tout fait pour nous. Une fois arrivé ici j'ai acquis une nouvelle mentalité, celle de réussir et rendre fière ma mère et lui payer tous ses sacrifices.

Quand mon père a disparu, c'était comme un cauchemar : j'ai grandi d'un coup, j'étais trop poli avec les gens, je me battais tout le temps avec mes copains, je me disais que tout était perdu mais il m'avait laissé un héritage celui d'avoir la foi et croire en Dieu et cet héritage m'a toujours servi durant les étapes de ma vie : j'ai beaucoup prié, je ne voulais plus voir personne, je me sentais responsable de mes frères et sœurs (tous plus jeunes).

Aujourd'hui, tout a changé. Ici, ça m'apporte beaucoup, pareil pour mes frères et sœurs. Je dois juste travailler et être sérieux dans tout ce que je fais, me faire une autre vie, penser au futur on ne sait jamais ce qui va se passer, tout est possible dans la vie. Ce n'est pas forcément ce que l'on veut que l'on va forcément avoir, mais il ne faut jamais abandonner. Je me sens plus libre, une partie de mon rêve se réalise ici dans ce beau pays. Je me suis fait des amis, ce pays me permet de jouer au football et montrer ce que je sais faire ; au lycée j'arrive à m'exprimer. On a le droit à l'erreur, mais on doit toujours être là pour prendre soin de sa famille et de sa maman : on n'a pas le droit de flancher surtout quand on sait ce qu'on a vécu et d'où l'on vient, je veux qu'elle soit fière de moi. C'est ce que je dis à mes petits frères et sœurs.



❖ L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ : UN SOUTIEN MATÉRIEL LORS DU PREMIER AMÉNAGEMENT

Chaque samedi matin l'équipe du « Mobilier solidaire » reçoit des réfugiés dans le but de meubler un premier logement social qui leur a été octroyé.

Le GAS, en aidant les réfugiés à se meubler, participe depuis plus de quarante ans à une économie circulaire et solidaire sur toute l'Île-de-France. Trois fois par semaine, en effet, notre équipe de chauffeurs-manutentionnaires récupère dans la région, du mobilier et des objets de particuliers. L'intégralité des objets récupérés sera soigneusement triée afin que, lors de leur visite du samedi, les réfugiés qui aménagent dans leur nouveau et premier logement, puissent se fournir en meubles, en électroménager, en vaisselle, en literie qui seront ensuite livrés à domicile. Plus de 80 ménages réfugiés et aménageant dans un premier logement social ont pu se voir distribuer du mobilier en 2022.



102 meubles de rangement
(armoires commodes...)



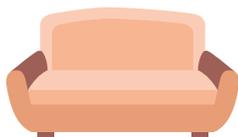
169 lits et matelas



80 matériels de gros électroménager (lave-linges, frigo, fours...)



92 tables et **plus de 200** chaises



73 fauteuils et canapés



et **plusieurs centaines** d'objets de vaisselles et de literie (draps...)

❖ LES BROCANTES : UN MOMENT CONVIVAL ET SOLIDAIRE AVEC LE QUARTIER

Grâce à notre indéfectible équipe de brocanteuses le mardi matin, de tri de livres et de jouets le vendredi matin, l'association organise des brocantes trimestrielles avec les objets estimés non prioritaires pour notre public (10% du volume collecté en moyenne). Ces brocantes sont toujours dans la logique du réemploi, mais avec une visée solidaire en vendant à bas prix et en créant de l'animation dans le quartier populaire dans lequel est installé notre local. Ces ventes permettent enfin de dégager des ressources propres pour financer notre activité de collecte et de redistribution.



Certains meubles ou objets divers collectés ne conviennent pas aux réfugiés (trop grands, pas à la mode, sans intérêt pour eux, ...) ou ne sont tout simplement pas prioritaires pour une première installation.

Cette brocante permet de donner aux objets vendus une seconde vie et elle permet aussi de participer au financement d'une partie des coûts de la collecte en nous apportant 16 000 euros, excepté en 2021.



❖ TÉMOIGNAGE de O.

Mon mari est venu en France il y a 7 ans. Il est réfugié et je suis venue de Guinée Conakry avec mon fils par réunification familiale. Quand je suis arrivée, mon mari habitait en Seine Saint Denis dans un studio de 19m2. Mais il n'avait pas le droit de nous héberger et le gardien nous harcelait presque tous les jours. Et puis un jour, on est allé au GAS. Ils nous ont suivis et nous ont aidés à avoir un appartement à Massy dans le 91.

Chaque année le GAS organise une fête pour les réfugiés.

Au GAS, C. m'a aidée à avoir un travail et on remercie du fond du cœur le GAS pour tout ce qu'ils ont fait pour nous.

❖ TÉMOIGNAGE de A.

Je trouve que le GAS est une très bonne association pour les réfugiés. Elle nous aide dans tous les domaines, au niveau administratif et dans son accompagnement des réfugiés. Je suis avec le GAS depuis 2021. Le GAS m'a aidé à faire venir ma femme et mon fils de Guinée qui sont maintenant arrivés en France par réunification familiale. Le GAS m'aide aussi à leur obtenir des papiers, mais c'est très difficile et je suis sûr qu'avec l'aide du GAS, on va y arriver.

Je suis aussi très content de témoigner pour le GAS.

❖ TÉMOIGNAGES de bénéficiaires du GAS.

Je vous informe que je viens de rentrer en possession des 3 passeport des enfants avec le visa. Bien que votre assistante soit gratuite mais laissez moi vous placer un petit mot de gratification en vous disant merci et merci pour votre disponibilité et vos réactivités à chaque étape de cette procédure. Encore Merci, et merci grand merci à toute l'équipe.

.....

J'ai appris que vous êtes une association qui fait des choses incroyables en faveur des étrangers. Raison pour laquelle je vous contacte, pour demander de l'aide. Je serais disponible à aller vous rencontrer quel que soit le créneau horaire que vous me fixerez.

.....

Bonjour et Bonne fêtes, Mon fils a obtenu un visa et est venu en France le 13 décembre. Merci beaucoup pour toutes vos aides et conseils pour un visa de long séjour en France.

.....

C'est avec joie que je vous informe que l'ambassade a accordé le visa à ma fille, je vous remercie pour votre aide et votre disponibilité. Si vous le permettez, je voudrais venir vous rencontrer avec ma famille.

❖ LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

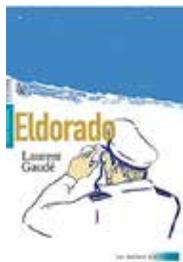
Le GAS est membre :

- du **Collectif Asile en Ile-de-France** avec des actions communes : « Opération tapis rouge » en mars 2011, action contre les Plateformes d'Accueil et des Demandeurs d'Asile (PADA) en 2016 et en 2019 et contre la plateforme de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) à propos des conditions indignes de l'accueil des demandeurs d'asile ;
- de la **Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA)** via la signature de communiqués, les échanges d'information, un partenariat sur le contentieux et le rapport CFDA sur l'asile ;
- de la **Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)** depuis 2011
- de l'**Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers (ANAFE)**, il siège au sein du Conseil d'administration

Le GAS noue aussi des partenariats plus spécifiques sur certains projets comme avec un groupe d'étudiants de la **Clinique du droit de Sciences Po Paris** ou l'association **Primo Levi** sur les questions de l'accompagnement des demandeurs d'asile devant l'OFPRA ou **Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL)** sur le logement des réfugiés ou encore **Les Entreprises pour la Cité** et **Solinum** dans le cadre d'un consortium de trois associations sur l'accompagnement des réfugiés vers l'emploi.

Enfin le GAS travaille également en partenariat constant avec des associations comme **la Cimate, le Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI), le Secours Catholique, Le Comède, Filia, l'ACAT, Welcome 94, Utopia 56, Les champs de Booz, Dom-Asile, Jesuit Refugee Service...** mais aussi avec **les barreaux de Paris et de Nantes.**

À noter aussi le soutien inconditionnel de la **Fondation Abbé Pierre.**



➤ **ELDORADO - Laurent Gaudé** - Acte sud, 2006, 224p.

Salvatore Perruci, Commandant de la marine italienne est chargé d'intercepter les embarcations amenant clandestinement des migrants à Lampedusa, porte importante pour l'entrée en Europe. A leur arrivée ceux-ci seront enfermés, fichés et pour la plupart renvoyés chez eux.

Une rencontre fortuite avec une femme rescapée puis avec d'autres migrants lui font peu à peu prendre conscience que sa mission n'a pas de sens : sauver les migrants de la noyade pour finalement les ramener chez eux.

Il se sent coupable et complice. Pour comprendre, il décide de quitter l'Europe depuis Lampedusa pour faire le chemin des clandestins à l'envers.

Les récits des parcours migratoires soumis aux trafiquants, aux passeurs, aux exploitateurs sont basés sur des faits réels.

Bien que datant de 2006 ce très beau texte est toujours d'actualité puisque près de 500 personnes échouent encore aujourd'hui, chaque mois à Lampedusa.



➤ **LES IMPATIENTES - Djaili Amadou Amal** - Emmanuel Collas, 2020, 252p.

Polygamie, mariage précoce et forcé, violence : trois destins de femmes au Sahel.

Ramia, Safira et Hindou chacune à leur manière, vont se rebeller contre cette existence de soumission et de douleur engendrée par un système patriarcal et de stratégies familiales qui les maintient sous telle toute leur vie.

Basé sur l'expérience de l'autrice camerounaise et récompensé du prix Goncourt des lycéens en 2021, « Les Impatientes » est un témoignage fort.

Guinée : entre transition incertaine, répression de la dissidence et persistance de l'exil

Conférence du 3 novembre 2022 organisée par Forum Réfugiés et disponible sur leur chaîne YouTube

Animée par Nordine Drici, expert sur les questions asile et des droits humains et Olivier Peyroux, sociologue

- Carte d'identité : présentation de la Guinée, géographie, population, spécificités ethniques et religieuses
- Contexte politique : éviction d'Alpha Condé, la junte au pouvoir, décryptage de la charte de transition, situation des droits humains et répression de la dissidence
- Les motifs de départs et les demandes de protections en France
- Les mineurs non accompagnés : parcours migratoires et prise en charge en France

Passionnante présentation de ce pays d'où nous viennent tant de nos demandeurs d'asile et réfugiés.

<https://www.youtube.com/watch?v=B7ccX3d-iTA&t=604s>

► Faits marquants

Contrairement aux années précédentes, les produits des activités sont indiqués avec les produits et ne sont pas déduits des activités correspondantes afin de faire apparaître le vrai compte de résultat du GAS.

Les faits marquants de 2022 qui ont eu un impact financier sont les suivants :

- 1) Au 1^{er} janvier 2022, le parc comprenait 19 logements. Au cours de l'année, nous avons rendu 5 logements et pris 2 nouveaux en location. Au 31 décembre 2022, le parc est donc de 16 logements, soit environ 60 personnes logées.
- 2) Les charges d'énergie (gaz et électricité) sont prises en direct par les locataires, sauf pour les logements en colocation (provision).
- 3) Nous avons enfin soldé 2 dossiers présentant un risque financier pour le GAS.

Autre fait important mais non financier, nous avons suivi 1038 personnes en 2022.

Les comptes sont repris dans les tableaux des pages suivantes et seuls les principaux montants sont mentionnés dans ce texte.

► Les produits

Le total des produits pour l'exercice 2022 s'élève à 641 555,76 €. Pour mémoire, ce montant s'était élevé à 727 728 € en 2021. Soit une diminution de 11,8% (moins de loyers perçus, montant moindre d'utilisation du fond dédié, mais plus de dons et subventions).

Les principales sources de financements du GAS sont les subventions (DRIEETS, Ville...), les dons, les locations, les dons de fondations, les aides à l'emploi, les brocantes qui représentent presque 90% des produits.

Les points significatifs sont :

1. Subventions et contributions financières : DRIEETS IdF : 117k€, FAP : 15k€ ;
2. Dons très importants : 151k€ ;
3. Fin de l'utilisation du fonds dédié : 25,8k€ ;
4. Vente de l'ancienne camionnette : 2k€.

► Les charges

Le total des charges pour l'exercice 2022 s'élève à **699 581,78 €**. Pour mémoire, ce montant s'était élevé à 728 408 € en 2020. Soit une diminution de 3,9%.

Le total des charges de fonctionnement (toutes les charges récurrentes hors frais de personnel, amortissements et charges exceptionnelles) s'élève à 328 178 €. Pour mémoire, ce montant était de 350 092 € pour l'exercice 2021. Soit une variation de - 21 914 € (6,3%). Cette évolution est principalement due à la diminution des loyers payés.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnements sont les loyers et charges des logements, les entretiens et réparations des logements et locaux, les loyers et charges des locaux (Villejuif et Le Kremlin Bicêtre), les honoraires et frais de contentieux.

Les dépenses de masse salariale se sont élevées à 311 458 €, contre 292 228 € en 2021 (soit +6,6%).

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 6 280 € (7 233 € en 2021).

Le montant total des charges exceptionnelles s'élève à 53 666 € (78 347 € en 2021). Il s'agit notamment des pertes sur loyers (locataires partis et non joignables), de la perte (compensée par la reprise de provision correspondante), des dépenses sur les exercices antérieurs et de la provision pour le projet FAMI 2018 (10 000€).

Les charges sur exercices antérieurs sont affectées aux activités les concernant.

La seule provision prise cette année concerne les frais non acceptés après recours gracieux pour le FAMI 2018 (10 000€). Nous avons repris la provision relative à l'impayé d'une association partenaire (23 500€) et constaté la perte associée.

► Les activités

› Hébergement

Le parc de logements est passé de 19 à 16, entraînant une baisse des loyers versés (54 000€) et des loyers encaissés (-57 500€). La restitution de 5 logements a nécessité leur remise en état d'où une augmentation significative des frais d'entretien (+24 500€).

Plusieurs rappels de charges pour 2021 et 2022 ainsi que les honoraires des procédures engagées pour la libération des logements que nous devons rendre expliquent l'augmentation du poste « charges et divers ». Par ailleurs, les pertes sur loyer (locataires partis) ont été affectées à cette activité pour donner une image plus fidèle de ses charges.

› Mobilier solidaire et brocantes

Les dépenses liées à cette activité sont relativement stables (+6%). Comme ce sont les collectes du mobilier solidaire qui alimentent les stands des brocantes, nous avons associé les brocantes (principalement des produits) au mobilier solidaire (principalement des charges). Le temps favorable lors des ventes a permis de récolter 18 100€ pendant ces quatre journées. L'ancienne camionnette a été vendue pour 2 000€.

› Solidarité / aide juridique

Seuls les frais directs de l'activité sont mentionnés dans les charges (14 500€), les salaires, qui sont une part importante de cette activité, sont isolés. La baisse de ces frais par rapport à 2021 (-13 000€) est due à la fin de la prise en charge des titres de transport (fin du financement) et à la réduction des activités diverses.

› Projet PIC

Comme pour la Solidarité, seuls les frais directs (14 300€) sont indiqués. Mais cette activité bénéficie de subventions pour un montant total de 85 000€ qui sont justifiées par le coût des salariés qui la font vivre.

› Frais de gestion

Le compte « Informations » qui correspond à des frais de gestion est maintenant intégré dans cette partie. L'augmentation des charges du local est la principale cause d'augmentation de cette activité.

› Salaires

Les salariés ont eu une augmentation de 3% en 2022 par rapport à 2021. Les salaires bruts (avec les primes) ont augmenté de 15 000€ à cause de cette augmentation générale et parce que certains salariés ont reçu une prime « Ségur » suite à un financement dédié par les DRIEETS. Les charges sociales ont augmenté en conséquence.

› Conclusion

L'exécution budgétaire 2022 est en diminution par rapport à celle de 2021, tant en recettes qu'en dépenses.

L'exercice 2022 présente un résultat déficitaire de 58 026 € après un déficit de 681 € pour l'exercice 2021.

Le montant des fonds à long terme s'élevait à 222 874€ fin 2022, contre 296 157€ à fin 2021.

La trésorerie au 31 décembre 2022 s'élevait à 121 773 €.

Le résultat déficitaire n'était pas prévu puisque notre association avait déposé un projet 2022-2023 auprès du FAMI (fonds européens) dès avril 2022. Bien accueilli durant toute la phase d'instruction qui ne fut marquée par aucune alerte quant à un rejet potentiel, ce n'est que fin mars 2023 que nous avons eu connaissance du rejet de notre projet.

CHARGES 2022 & 2021	CHARGES 2022	CHARGES 2021
HEBERGEMENTS	270 570	241 513
Loyers	138 198	190 051
Charges - Divers	63 641	42 109
Entretien	29 947	5 542
Pertes sur loyers	35 926	-
Amortissements	2 858	3 811
MOBILIER SOLIDAIRE	32 667	30 677
Loyers local Villejuif	13 314	14 558
Charges local	2 173	-
Camionnettes	12 902	12 077
Amortisst Villejuif - camionnettes	3 422	3 422
Divers	857	620
SOLIDARITE	14 456	27 703
Dons	1 520	-
Prise en charge titres transport	-	5 473
Dons Associations	3 780	1 581
Aide juridique et administr.	8 381	8 596
Actions Diverses	775	12 052
INTEGRATION PRO. REFUGIES	14 360	17 428
Location local Kremlin-Bicêtre	10 119	12 404
Charges locales	2 367	-
Divers	1 874	5 024
SALAIRES & CHARGES	311 458	292 079
Salaire Brut Personnel	203 942	188 486
Stagiaires	19 008	20 585
Cotisations patronales	86 597	80 523
Formation	1 910	2 485
FRAIS DE GESTION	46 070	43 080
Loyer Villejuif	5 706	8 653
Charges local	5 069	-
Charges d'activité	8 641	12 563
Divers	18 190	12 363
Informations	8 464	9 501
Provisions	10 000	64 674
Charges exercice antérieur		10 327
TOTAL DES CHARGES	699 582	727 480

PRODUITS 2022 & 2021	PRODUITS 2022	PRODUITS 2021
LOYERS et CHARGES	143 070	204 706
MOBILIER SOLIDAIRE	20 373	11 255
BROCANTE - EXPOSITIONS	18 113	9 735
PARTICIPATIONS LIVRAISONS	2 260	1 520
DONS	151 195	128 337
SUBV, CONTRIB ET CONC PUBL	265 800	248 998
DRIEETS IDF	117 000	80 000
DRIEETS SEGUR	6 190	-
ALT	5 317	8 381
FAP	15 000	25 000
Commune de Villejuif	6 200	3 700
Intégration professionnelle réfugiés	45 198	61 237
SANOFI- COF PIC/LEVIER	9 176	40 824
REGION BOP 104-COF PIC/LEVIER	30 584	-
FAS	10 093	10 000
Concours publics(CUI, Serv civ,Alter)	21 042	18 247
CG 94	-	1609
AUTRES PRODUITS	8 571	7 731
Financiers	523	232
Sur ex-antérieurs	-	2 133
Pdts & Chges exceptionnels et autres	8 048	5 366
Opérations de gestion diverses	-	-
PRODUITS NON MONÉTAIRES	52 547	125 773
Réintégration subvention équipement	3 200	3 490
Reprises de provisions	23 526	40 110
Fonds dédiés aux dons affectés	25 821	82 173
TOTAL DES PRODUITS	641 556	726 800
RESULTAT	- 58 026	- 680



FOCUS IRAN

❖ LE COURT RÉCIT D'UN SOULÈVEMENT INACHEVÉ EN IRAN

La mort de Mahsa Amini le 16 septembre 2022 a d'abord provoqué une grève générale et des marches dans les provinces kurdes, réprimées par balles. Très rapidement, d'autres villes ont pris le relais. Depuis, femmes et hommes descendent chaque jour dans la rue. La plupart sont jeunes, comme l'explique une manifestante à Téhéran. « La rue est vivante. Le fatalisme et la torpeur qui se sont abattus sur nous après 2019 [la dernière grande vague de contestation durant laquelle plus de 300 personnes ont été tuées en trois jours selon Amnesty International] ont disparu, explique-t-elle. Les jeunes sont bluffants, filles et garçons, ils ont une telle audace et une telle énergie qu'ils entraînent avec eux les plus vieux. Cette fois-ci, j'ai de l'espoir. » Un autre manifestant d'Ispahan (centre), partage son constat. « Les gens sont optimistes. Quand ma mère et mes tantes se parlent, elles disent : "Il est temps que nous aussi nous nous joignons aux manifestants." »

Sur le plan politique, si des critiques acerbes émanant du camp des réformateurs, profondément affaibli, laissent entrevoir un début de fronde, l'aile dure du régime, son appareil judiciaire et sa garde prétorienne – les gardiens de la révolution – restent inflexibles, promettant d'affronter « de façon décisive » les acteurs d'une « sédition » et d'un « complot de l'ennemi » (comprendre : les puissances occidentales et Israël).

L'appareil sécuritaire cherche avant tout à éviter le scénario des « printemps arabes » ainsi que les erreurs attribuées au chah d'Iran Mohammad Reza Pahlavi, contraint de lâcher du lest face aux premières exigences des révolutionnaires de 1978-1979.

« Si nous ne réussissons pas cette fois-ci, ils vont faire de nous des esclaves », assure la manifestante de Téhéran citée plus haut. Moins catégorique, le sociologue Ali Alfoneh considère pour sa part que, « même si une répression féroce écrase ce soulèvement, rien ne peut enlever le fait que la société iranienne a profondément changé au cours de ces derniers jours. Les jeunes expérimentent une liberté et une rage qu'ils ne connaissaient pas avant. Il sera impossible de leur faire oublier ce sentiment de liberté et la possibilité d'une autre vie. »

On note aussi une volonté d'unité autour de l'exigence de liberté, le slogan « Femme, vie, liberté » s'étant diffusé dans tout le pays. L'image de Mahsa, devenue une icône, est un vecteur d'unification des luttes à l'échelle nationale. Autre phénomène : le pouvoir fédérateur de slogans en faveur des femmes. On peut déjà parler d'un impact du mouvement actuel sur la société iranienne dans son ensemble.

Le changement se fait, sous nos yeux, dans un contexte d'approfondissement sans précédent de la polarisation de cette société et d'antagonisme entre la partie la plus ouverte au monde extérieur et celle tentée, pour de multiples raisons, par la ré-idéologisation. Il y a enfin une dimension anticléricale marquée. L'une de ses expressions est la diffusion très rapide, depuis début novembre, d'un jeu en train de devenir un sport très relayé par les réseaux sociaux : le « sautage de turban » de religieux, qui voient leur couvre-chef arraché en pleine rue.

On constate par ailleurs la réapparition d'un clivage générationnel fort au sein des gardiens de la révolution. D'abord entre la base et les jeunes officiers et l'état-major, mais aussi entre celui-ci et de prestigieux anciens aujourd'hui très critiques.

Aux avant-postes de la répression, on trouve pour l'essentiel quelques unités de commandos d'élite et de snipers et les bassidjis. Constitués en brigades mobiles, ils effectuent de violentes descentes dans les quartiers avant de se retirer. Conscients du risque qu'il y a à s'exposer du fait de l'aversion dont ils font l'objet, ils évitent de « tenir » le terrain.

Autre trait significatif : l'ampleur prise par la grève des grands bazars. Particularité de la population azérie : sa présence massive dans le bazar et le commerce de détail à Téhéran. Les rideaux baissés ne sont pas anodins dans l'imaginaire politique iranien : ils rappellent à beaucoup le poids du bazar de Téhéran dans les événements de 1979.

Il serait vain de chercher une conclusion pour ce mouvement qui n'est pas terminé. Un constat s'impose cependant : rien ne permet de le comparer aux mouvements antérieurs de 2010, 2014 ou 2019, que ce soit au regard de l'ampleur de la contestation mais aussi de la répression. Un vent de liberté inédit souffle aujourd'hui sur l'Iran, et même les vieux Mollahs savent qu'il leur sera très difficile d'éteindre le feu de cette jeunesse qui a su, en quelque mois, raviver l'espoir de tout un peuple.

* source : Le Monde

Pedro Vianna est un réfugié né au Brésil, arrivé en France en novembre 1973, après avoir vécu depuis 1970 au Chili, où il avait trouvé l'asile en janvier 1971. Il a soutenu et accompagné le GAS depuis le début de son existence. Il a notamment participé à l'organisation de l'anniversaire des vingt ans du GAS. Depuis presque un demi-siècle, il participe au soutien aux migrants en général et aux réfugiés en particulier ; il a été, notamment, directeur de Documentation Réfugiés (1987-1995), secrétaire général de France terre d'asile (1994-1997), rédacteur en chef de Migrations Société (1999-2015), juge assesseur à la Cour nationale du droit d'asile (2004-2009) et actuellement, il assure les modules Histoire des migrations et Politiques migratoires comparées dans un master international piloté par l'Université de Valencia (Espagne). Par ailleurs, depuis les années 1970, il fait du théâtre et écrit de la poésie. Le GAS lui a demandé d'écrire la tribune.

❖ Pourquoi ?

Il est permis de penser que lorsqu'une politique n'atteint pas, au bout d'un certain temps, les objectifs qu'elle se propose officiellement d'atteindre, celles et ceux qui la mettent en œuvre la modifient.

Si les concepteurs et les responsables d'une telle politique ne le font pas, on est en droit de se demander pourquoi un tel acharnement inutile se poursuit. On peut alors envisager deux réponses : soit il s'agit du résultat d'une sorte d'incompétence, soit les buts officiellement recherchés ne correspondent pas à ce que l'on cherche concrètement à obtenir.

Depuis une quarantaine d'années, en Europe, les États nationaux, l'Union européenne et ses États membres poursuivent une politique dite "migratoire", qui englobe les questions relatives aux réfugiés et à la protection internationale, destinée, selon la terminologie officielle, à "maîtriser les flux migratoires" et souvent justifiée par le fait que "pour mieux accueillir, il faut accueillir moins", un faux postulat, puisque la triste réalité montre que les restrictions à l'arrivée des migrants coexistent avec la dégradation des conditions d'accueil, une amélioration de ces dernières étant a priori considérée comme une forme d'"appel d'air" qui accroîtrait le nombre de migrants.

Alors que les directives et les règlements européens se contentent le plus souvent d'un alignement par le bas des conditions d'accueil, les mesures prises au fil du temps par les États nationaux – les vrais décideurs, en dernière instance – vont presque toutes, sauf quelques rares exceptions, dans le même sens : rendre de plus en plus difficiles les conditions d'entrée sur le territoire, restreindre les droits fondamentaux des migrants dits "en situation irrégulière", complexifier à outrance les procédures en vue de l'obtention de la protection internationale des réfugiés, rendre de plus en plus difficile le processus d'intégration sociale des étrangers, présentée comme une obligation à sens unique, comme une injonction à se dissoudre dans la société d'installation, alors que la socialisation est un processus continu, fait de multiples interactions entre les individus, les familles, les groupes et la société.

Dans le cas de la France, depuis 1980, 29 lois ont modifié en profondeur ce que l'on appelle "le droit des étrangers". Sauf quelques exceptions, les modifications apportées au droit par les lois successives ont visé officiellement et essentiellement la "maîtrise des flux", c'est-à-dire, dans la pratique, la réduction du nombre de migrants.

Or les flux migratoires ne dépendent pas de la seule volonté des États. Ils sont la conséquence de multiples facteurs qui interagissent et sur lesquels les lois n'ont pas une grande influence : les différentiels de niveau de vie, les perspectives d'avenir entre les pays en ce qui concerne les migrations dites "économiques", les lois et les pratiques relatives au travail saisonnier ou aux travailleurs dits "détachés", etc. ; les guerres, les conflits armés, les régimes répressifs, lorsqu'il s'agit de la migration de personnes en quête de protection internationale ; les possibilités des systèmes d'enseignement en matière de migrations pour études ; les textes internationaux sur les droits fondamentaux affirmant le droit de vivre en famille, dans le domaine du "regroupement familial" ; les conditions climatiques lorsqu'il s'agit de migrations dues aux catastrophes naturelles, etc.

Et force est de constater que les mesures prétendant "contrôler les flux" et "améliorer les conditions d'accueil" pendant plus d'un demi-siècle se révèlent inefficaces : en même temps, la qualité de l'accueil se dégrade continuellement ; les flux se maintiennent, voire croissent, même si à l'échelle mondiale les mouvements migratoires d'autres continents vers l'Europe restent relativement faibles ; les conditions de la migration deviennent de plus en plus dangereuses, les mafias de "passeurs" se réjouissant des entraves officielles aux mouvements migratoires, bien que les gouvernements déclarent vouloir les combattre ; les difficultés à accéder aux procédures en vue d'une demande de protection internationale ne font que s'accroître.

Nous revenons donc à notre question initiale : pourquoi ? Il est difficile d'imaginer que tant de gouvernements composés de tant de personnes ayant suivi des études de haut niveau, disposant d'informations abondantes et fiables, soient incapables de constater, comme le commun des mortels, que les politiques menées sont inopérantes, mortifères, inhumaines...

Il faut donc chercher ce qui se cache derrière de telles politiques, mettre au jour leur objectif véritable. Et ce sont les changements de la logique économique qui régit le système mondial qui permettent de comprendre les enjeux réels des politiques dites "migratoires" des États les plus puissants de la planète.

Depuis la fin des années 1960, les progrès de l'automatisation, de l'automatisme, de l'informatisation, de la robotisation, associés à la réduction des coûts du transport, à la fin de convertibilité du dollar en or et à la financiarisation de l'économie ont conduit les grandes entreprises dites "multinationales" à délocaliser leur production, de manière à exploiter une main-d'œuvre bon marché dans des pays où les luttes sociales n'avaient pas permis, contrairement aux pays hautement industrialisés, l'obtention de certaines garanties économiques et sociales.

Toutefois, certains secteurs des économies dominantes ne sont pas, pour des raisons évidentes, susceptibles d'être délocalisés : le bâtiment et les travaux publics, la restauration et l'hôtellerie, les services aux personnes, ainsi qu'une partie de la confection et de la maroquinerie, de même qu'une grande partie de la production agricole. Mais face à la "concurrence internationale", ces économies dominantes ont besoin de main-d'œuvre bon marché, taillable et corvéable à merci. Et comme dans les pays dominants, grâce aux conquêtes politiques et sociales, les travailleurs étrangers en situation dite "régulière" jouissent des mêmes droits sociaux que les nationaux, faute de pouvoir abolir d'un trait

de plume la législation sociale et du travail, il faut, en attendant de la “détricoter” complètement, créer les conditions pour qu’il existe un volet suffisant de main-d’œuvre non protégée par ladite législation, d’où le besoin d’un contingent sur place de travailleurs en situation dite “irrégulière”. C’est là, à notre avis, la raison profonde des “politiques migratoires” menées depuis grosso modo un demi-siècle.

Ce que nous savons du projet de loi actuellement en préparation indique qu’il s’inscrit dans la droite ligne des dites politiques, même si, comme souvent, les mesures seront enrobées de belles phrases, de termes destinés à être perçus comme positifs mais recouvrant une réalité tout autre. Le moment venu, quand le projet de loi sera dévoilé, des praticiens bien plus compétents que nous sauront analyser dans le détail les différents aspects du durcissement des lois applicables aux migrants, dont les réfugiés en quête de protection internationale.

Pedro VIANNA

Paris, 31 janvier 2023

Par exemple, l’abolition du décret de 1939 sur les “associations d’étrangers” (1981), la “fusion” de la carte de séjour et de la carte de travail (1984), la création de la carte de séjour de résident valable 10 ans et renouvelable de plein droit (1984), dont diverses mesures sont venues pas la suite en amoindrir la portée. Pour un résumé des modifications apportées par ces différentes lois françaises, voir : <https://www.histoire-immigration.fr/politique-et-immigration/1980-2022-lois-sur-l-immigration-le-mille-feuilles-legislatif>



G.A.S



Groupe Accueil et Solidarité

Prix des Droits de l'Homme 1988

Association d'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile

CONTACT

Groupe Accueil et Solidarité (GAS)
17 place Maurice Thorez
94 800 Villejuif



Tél. 01 42 11 07 95



contact@gas.asso.fr



www.gas.asso.fr



groupe.accueil.solidarite



Groupe Accueil et Solidarité (GAS)

► Permanences d'accueil :
Mardi et jeudi de 17h30 à 19h30

COMITÉ DE PARRAINAGE

Marie-José CHOMBART DE LAUWE
Geneviève JACQUES
Pierre LENA
Yves QUERE
Pedro VIANNA
Stéphane DIAGANA

